

## CONDITIONS GENERALES DE SERVICE AUX PROFESSIONNELS - PLATEFORME MONAPA.FR

### PREAMBULE

La société MONAPA, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé à 440 Route des Fromentaux, 71110 SARRY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 889 904 991 (ci-après la « Société » ou « MONAPA ») a créé la plateforme en ligne [www.monapa.fr](http://www.monapa.fr) (ci-après la « Plateforme ») dont le contenu est dédié à l'enseignement en activité physique adaptée. Le Site comprend notamment une présentation institutionnelle de cette activité, référence les professionnels l'exerçant ayant souscrit au service et leur permet de bénéficier des fonctionnalités d'un logiciel en ligne de prise, gestion et suivi de leurs rendez-vous.

Le client, enseignant en activité physique adaptée, a manifesté son intérêt pour les services proposés par la société MONAPA.

Le rôle de la société MONAPA se limite à la mise à disposition d'un espace personnel sur la Plateforme permettant l'utilisation d'un logiciel en mode SaaS et de l'effectivité des fonctionnalités de ce logiciel décrites à l'article « DESCRIPTION DES SERVICES ». Elle agit en qualité de prestataire technique et ne propose aucune garantie quant au volume des rendez-vous qui peuvent être pris via son outil. Elle n'intervient également en aucune façon dans le déroulement de la séance entre l'enseignant en activité physique adaptée et la personne concernée, qui se déroule sous l'entière responsabilité de l'enseignant ce que celui-ci comprend et reconnaît.

### Article 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de service (« CGS ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout usage des services proposés par la société MONAPA à un utilisateur de la Plateforme agissant en qualité de professionnel (ci-après le « Client » ou « l'Enseignant »).

Elles prévalent sur tout autre document contractuel antérieur, nonobstant toute clause contraire. Elles prévaudront également, en cas de contradiction, sur les documents contractuels concomitants ou postérieurs, sauf si les Parties y stipulent expressément par une clause claire et non équivoque qu'elles entendent déroger à une ou plusieurs dispositions des CGS.

La souscription et l'utilisation des services implique, de la part du Client, l'acceptation préalable et sans réserve des présentes CGS.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de la Société constituent la preuve de l'ensemble des actions du Client sur la Plateforme.

### Article 2 - CONDITIONS D'ACCES AUX SERVICES

Les services décrits à l'article « DESCRIPTION DES SERVICES » sont réservés aux professionnels de l'enseignement en activité physique adaptée exerçant à titre indépendant.

Pour pouvoir souscrire aux services et les utiliser, le Client, professionnel de l'enseignement en activité physique adaptée, doit au préalable :

- Prendre connaissance et accepter les présentes CGS,
- Créer son compte sur la plateforme monapa.fr en renseignant les informations requises dans le formulaire de façon exhaustive et sincère et fournir l'ensemble des pièces justificatives requises,
- Etre titulaire d'une licence 3, sciences et techniques des activités physiques et sportives mention activité physique adaptées, délivrée par une faculté de type UFR STAPS,
- Etre titulaire de la carte professionnelle d'éducateur sportif,
- Exercer l'activité d'enseignant en activité physique adaptée à titre indépendant,
- Avoir exercé l'activité d'enseignant en activité physique adaptée depuis au moins trois années révolues, à titre salarié ou indépendant au moment de la souscription du présent contrat,
- Certifier sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet d'une sanction tendant à lui interdire de façon permanente ou temporaire, l'exercice de l'activité d'enseignant en activité physique adaptée,
- Autoriser la société MONAPA à publier sur le Site les coordonnées professionnelles qu'il aura renseignées et les informations complémentaires publiques du profil,
- Autoriser la société MONAPA à utiliser ses coordonnées professionnelles pour lui transmettre les notifications liées aux rendez-vous pris par l'intermédiaire de la plateforme. Les notifications sont les suivantes : confirmation de rendez-vous, rappel 24 heures à l'avance, indication de l'annulation ou la modification du rendez-vous à l'initiative du Client ou du patient.

Ces conditions doivent être respectées pendant toute la durée d'utilisation des Services.

A réception du formulaire d'inscription complété ainsi que de l'ensemble des pièces justificatives et lorsque celles-ci démontrent que les conditions d'inscription ci-dessus sont satisfaites, MONAPA active le profil du Client dans un délai de 48 heures ouvrées. Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

Il ne peut être créé qu'un seul compte par Client et son utilisation est strictement personnelle. L'utilisation d'un même compte par plusieurs enseignants est prohibée.

Le Client devra veiller à faire respecter la confidentialité de ses identifiant et mot de passe permettant l'accès à son compte et l'administration de ses informations. Il est le seul responsable de leur utilisation. Les identifiant et mots de passe ne peuvent être utilisés que pour permettre l'accès aux

services, ils ne doivent pas être communiqués à des tiers.

Le Client devra informer sans délai la Société s'il a un doute concernant le maintien de la confidentialité de ses identifiant et/ou mot de passe.

### Article 3 - DESCRIPTION DES SERVICES

MONAPA met à disposition du Client un logiciel en mode SaaS de prise, gestion et suivi de rendez-vous en ligne, et des fonctionnalités complémentaires décrites ci-dessous (ensemble les « Services »), pour la durée prévue au présent contrat et dans les conditions de la licence précisée ci-après.

Les Services sont fournis dans le cadre d'une infrastructure utilisant les ressources de MONAPA, qui assure l'hébergement des données, sous réserve du respect par le Client des obligations lui incombant, notamment en ce qui concerne l'acquittement du prix de connexion au réseau Internet sans lequel aucun accès n'est possible aux Services. Le client devra également disposer, à ses frais, d'un terminal (ordinateur ou smartphone) permettant l'accès au réseau Internet.

Le Client reconnaît avoir été informé par MONAPA de l'ensemble des pré-requis techniques nécessaires au fonctionnement optimal des Services. Le Client est par ailleurs informé du fait que ces pré-requis peuvent évoluer, notamment pour des raisons techniques. Si une évolution intervient en cours de contrat, le Client en sera informé au préalable.

Les Services sont accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ils peuvent être momentanément interrompus pour des besoins techniques, notamment pour la maintenance des serveurs de MONAPA. Dans la mesure du possible, cette interruption fera l'objet d'une information préalable notifiée au Client par e-mail.

MONAPA assure la maintenance corrective et évolutive des Services.

Le Client est invité à lui faire part des anomalies constatées dans le fonctionnement des Services au service d'assistance téléphonique ou par email à l'adresse suivante : [contact@monapa.fr](mailto:contact@monapa.fr)

Le service d'assistance de MONAPA est disponible du lundi au vendredi inclus, de 10h à 12h et de 14h à 17h00, à l'exclusion des jours fériés.

MONAPA ou son sous-traitant procède au diagnostic de l'anomalie et met ensuite en œuvre sa correction dans les sept jours ouvrés suivant la réception de l'anomalie.

Le Client est averti que MONAPA ne peut assurer la maintenance ou que celle-ci ne lui incombe pas lorsque :

- Le Client n'a pas respecté les termes de la licence prévue à l'article « PROPRIETE INTELLECTUELLE »,

- L'interruption des Services est liée à la défaillance des réseaux de communication électroniques ou d'Internet,
- Le Client n'a pas respecté les prérequis permettant l'accès aux Services.

La plateforme [monapa.fr](http://monapa.fr) permet aux professionnels inscrits de bénéficier, en complément de l'hébergement et de la maintenance de la solution, des fonctionnalités décrites ci-dessous.

Le Client comprend et reconnaît que les Services sont fournis « en l'état » et qu'il n'est pas possible de requérir des améliorations ou personnalisations.

#### 3.1. Référencement des professionnels - annuaire des enseignants en activité physique adaptée

La Plateforme permet le référencement de professionnels exerçant à titre indépendant l'activité d'enseignement en activité physique adaptée. Chaque professionnel inscrit bénéficie d'une page personnelle à la présentation standardisée (le « Profil ») répertoriant les informations accessibles à tous les utilisateurs de la Plateforme.

Les informations qui doivent obligatoirement être renseignées sont les suivantes :

- Le nom et le prénom du professionnel,
- Ses coordonnées professionnelles : téléphone et/ou e-mail,
- L'adresse de son lieu d'exercice,
- Les jours et heures de disponibilité pour les séances.

La page personnelle du Client permet également de renseigner de façon facultative les informations complémentaires suivantes :

- L'information selon laquelle le professionnel dispense ou non des séances à domicile,
- Les tarifs qu'il pratique et les modes de règlement acceptés,
- Une photo le représentant,
- Ses domaines d'intervention privilégiés,
- La liste des diplômes dont il est titulaire (en lien avec l'enseignement physique adapté).

Le cas échéant, la page contiendra également la moyenne des notes d'évaluation laissées par les utilisateurs ayant déjà réservé une séance auprès du professionnel via le Site.

Le Profil est accessible à tous les visiteurs de la Plateforme sans authentification préalable.

Les utilisateurs auront la possibilité de rechercher un professionnel inscrit directement à partir de son nom, de sa spécialité ou de son lieu d'exercice.

Par défaut, les professionnels inscrits sont présentés aux utilisateurs de façon aléatoire.

La Plateforme ne permet pas un référencement privilégié selon d'autres critères ou une tarification différenciée.

Le Client a accès, depuis son Profil à l'historique des rendez-vous souscrits par l'intermédiaire de la plateforme, aux échéances de son abonnement aux Services et aux prélèvements opérés pour chaque rendez-vous réservé. Ces informations ne sont visibles que par lui.

### **3.2. Réservation en ligne et gestion des rendez-vous**

La Plateforme permet aux utilisateurs ayant créé un compte « patient » et authentifiés sur ce compte de réserver en ligne une séance avec un enseignant inscrit selon le calendrier de disponibilité renseigné par celui-ci. L'attention du Client est attirée sur le fait qu'aucune validation préalable de sa part ne sera requise : le rendez-vous sera confirmé instantanément si le créneau était renseigné par lui comme disponible. Le Client doit donc être particulièrement vigilant quant à la mise à jour de ses informations.

La Plateforme dispose d'une fonctionnalité de gestion du calendrier prérenseigné : lorsqu'un créneau est réservé par un utilisateur depuis la Plateforme, il apparaît ensuite comme indisponible pour les autres utilisateurs sans action de la part du Client.

Chaque rendez-vous réservé par l'intermédiaire de la Plateforme fait l'objet de notifications, transmises simultanément au Client et à la personne ayant réservé par e-mail et/ou SMS pour : la confirmation du rendez-vous, un rappel 24 heures à l'avance, l'indication de l'annulation ou la modification du rendez-vous à l'initiative du Client ou de l'utilisateur.

Le Client a la possibilité d'annuler ou modifier depuis sa page un rendez-vous pris par l'intermédiaire de la Plateforme.

Toutefois, pour des motifs tenant à l'image de celle-ci et à sa réputation, le Client est invité à limiter autant que possible les modifications et annulations de rendez-vous.

Aucune fonctionnalité de paiement à distance n'est incluse, le règlement de la séance réservée par l'intermédiaire de la Plateforme intervient directement entre le Client et la personne à qui la séance est dispensée.

### **3.3. Référentiels documentaires**

Depuis son Profil, le Client a accès à un répertoire de modèles de documents utiles aux professionnels de l'enseignement en activité physique adaptée. Notamment et sans que cette liste soit limitative, l'enseignant a accès aux modèles vierges suivants : un dossier de suivi, une fiche de liaison, un modèle de courrier lui permettant de se présenter aux professionnels de santé susceptible de prescrire des séances d'activité physique adaptée, une fiche de rendez-vous.

MONAPA ne garantit ni la pertinence ni la conformité légale ou réglementaire des supports mis à disposition.

## **Article 4 - OBLIGATIONS DES PARTIES**

### **4.1 Obligations du Client**

Le Client s'oblige à maintenir à jour les informations de son Profil, en particulier ses coordonnées professionnelles et son calendrier de disponibilités. Il s'engage à honorer, aux dates et horaires convenus, les rendez-vous pris par l'intermédiaire de la Plateforme ou en cas d'empêchement, à signaler dès que possible, toute annulation ou modification de celui-ci.

Il certifie que les informations le concernant sont sincères et exactes.

Il s'engage à ce que l'utilisation de son compte soit personnelle et ne pas en donner l'accès à des tiers. Il s'engage à ne pas publier de contenu inapproprié sur le Site, un contenu inapproprié pouvant consister en : un contenu ne respectant pas la loi, les règlements ou encore la déontologie de la profession d'enseignant en activité physique adaptée, un contenu sans rapport avec l'enseignement en activité physique adaptée, un contenu promouvant de façon directe ou indirecte, d'autres activités exercées par le Client ou encore un lien renvoyant vers de tels contenus.

Il s'engage à faire part à MONAPA de toute décision tendant à lui interdire l'exercice de la profession d'enseignant en activité physique adaptée ou du non renouvellement de sa carte d'éducateur sportif. Le Client s'interdit d'utiliser la Plateforme pour des finalités qui ne seraient pas prévues aux CGS. Notamment, il s'interdit de proposer des rendez-vous pour des séances de coaching sportif à l'attention de personnes dont la condition ne nécessite pas d'adaptation de l'activité ou faire la promotion de ses autres activités.

Le Client est informé que les utilisateurs qui souhaitent prendre rendez-vous depuis la Plateforme sont eux-mêmes avertis de la nécessité de disposer d'une ordonnance médicale dédiée.

Le Client s'engage à ne pas intégrer à son Profil, des données ou informations qui nécessiteraient que MONAPA se conforme à des dispositions légales ou réglementaires spécifiques autres que celles expressément prévues dans les CGS.

Le Client est seul responsable de l'accès aux Services, il lui appartient de prendre toutes dispositions pour maintenir cet accès ainsi que la confidentialité de ses identifiant et mot de passe. Toute modification d'information ou publication intervenue sur le profil du Client est réputée avoir été réalisée par lui, sauf preuve contraire.

Il s'engage à ne pas céder de quelque façon que ce soit le droit d'accès aux Services sans l'accord préalable et écrit de MONAPA.

Il s'engage à ne pas laisser des tiers accéder aux Services.

Le Client ne pourra utiliser les Services que dans le cadre desdits Services et conformément aux termes de la licence ci-après.

Le Client s'engage à payer le prix des Services prévu à l'article « TARIFS ».

### **4.2 Obligations de MONAPA**

MONAPA s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des Services. Elle souscrit à ce titre une obligation de moyens.

Compte tenu des spécificités du réseau Internet, MONAPA ne garantit ni l'accès sans interruption à la Plateforme par le Client ou les usagers de l'Internet, ni la vitesse d'accès aux Services.

L'accès aux Services peut être momentanément interrompu pour des raisons techniques, notamment la maintenance.

#### **Article 5 - PRIX - PAIEMENT**

En contrepartie de la totalité des Services, le Client s'acquitte au choix d'un abonnement mensuel de 30 euros HT/mois, trimestriel de 27 euros HT/mois ou annuel de 25 euros HT/mois outre TVA au taux légal en vigueur (inscription et deux mois d'abonnement gratuit).

Le paiement de l'abonnement intervient par prélèvement SEPA sur le compte désigné par le Client, à la date d'anniversaire de l'inscription du mois M au titre de ce mois M.

MONAPA adressera chaque fin de mois une facture récapitulative au Client intégrant l'abonnement du mois. La facture sera mise à disposition du Client sur son Profil.

Tout retard de paiement entraînera de plein droit l'application de pénalités de retard d'un taux égal à celui appliqué par la BCE à sa dernière opération de refinancement majoré de 10 points, outre l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement par facture impayée ; une indemnité complémentaire pourra être demandée sur présentation des justificatifs.

En cas de retard de paiement MONAPA pourra suspendre l'accès aux Services.

Les tarifs de MONAPA sont modifiables à tout moment et sans motif, sous réserve d'un préavis d'un mois. Le Client qui refuserait l'application des tarifs révisés peut librement résilier les Services.

A noter que MONAPA offre au Client le bénéfice d'une visibilité gratuite et sans limitation de durée (Référencement / géolocalisation, contact téléphone du Client, liens vers les réseaux sociaux du Client, photo du Client, présentation écrite personnalisée du Client, spécialité APA du Client).

#### **Article 6 - DUREE**

Le présent Contrat entre en vigueur à compter de son acceptation par le Client, matérialisée par la coche de la case dédiée lors de la souscription en ligne aux Services et ce pour une durée indéterminée.

#### **Article 7 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

MONAPA est titulaire exclusif de la marque figurative « MON APA », déposée à l'INPI sous le numéro 4632636. Le bénéfice des Services n'empêche aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur la marque susvisée. MONAPA est titulaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Services, leur structure (architecture, charte graphique, onglets, fonctionnalités, code source, base de données), et leur contenu (notamment images, logos, illustrations, textes, modèles de documents proposés etc.).

MONAPA concède gratuitement au Client, pour la durée des Services, le droit non exclusif et mondial, non transférable et non cessible d'utiliser les Services pour les besoins liés à l'exercice de son activité professionnelle d'enseignant en activité physique adaptée, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Il est expressément interdit au Client de modifier, améliorer, éditer, traduire, décompiler, désassembler ou créer une ou plusieurs œuvre(s) dérivée(s) à partir des Services et notamment de leur contenu, sans l'accord préalable et écrit de MONAPA.

Toute reproduction, représentation, exploitation de quelque nature que ce soit et à quelque fin que ce soit, de tout ou partie des Services, sans l'autorisation préalable et écrite de MONAPA constitue un acte de contrefaçon.

La présente licence prendra fin automatiquement à la cessation du présent contrat, sauf nécessité de poursuivre l'hébergement des Données et leur traitement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'opérations de réversibilité.

Le Client quant à lui, concède, en tant que de besoin, à MONAPA et à ses éventuels sous-traitants, une licence non exclusive et mondiale, gratuite et cessible, lui permettant d'héberger, de mettre en cache, de copier et d'afficher sur la Plateforme les données du Profil du Client aux seules fins de l'exécution des Services et exclusivement en association ou à l'occasion de ceux-ci.

Le Client déclare et garantit qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires à l'exploitation des données dans le cadre des Services et qu'il peut en concéder librement licence dans les termes susvisés à MONAPA et à ses sous-traitants. Le Client déclare et garantit en outre qu'en créant, renseignant et publiant les données dans le cadre des Services, il n'exerce aucun droit qui lui aurait éventuellement été concédé sur tout ou partie des données et qu'il ne porte pas atteinte à des droits de tiers.

Le Client s'engage à indemniser MONAPA de toutes les conséquences pécuniaires que MONAPA pourrait être amené à supporter en raison d'un manquement du Client au regard des garanties susvisées.

A l'exception des éléments nécessaires à la facturation des Services, le Client est seul titulaire des droits sur les données traitées dans le cadre des Services.

#### **Article 8 - ABSENCE DE GARANTIE**

MONAPA ne garantit pas les résultats des Services et n'est tenu que d'une obligation de moyens. Il ne garantit pas que les fonctionnalités des Services satisferont les exigences du Client. Il ne garantit aucune volumétrie minimale de rendez-vous ou contacts pris par l'intermédiaire de la Plateforme.

Les parties reconnaissent qu'un logiciel peut contenir des erreurs et que toutes les erreurs ne sont pas économiquement rectifiables ou qu'il n'est pas toujours nécessaire de les corriger. MONAPA ne garantit pas en conséquence que l'ensemble des

défaillances ou erreurs de la Plateforme sera corrigé.

#### **Article 9 - EXCLUSION DES PENALITES**

Aucune pénalité ne sera acceptée par MONAPA, sauf accord préalable et écrit de cette dernière et ce, quelle que soit la motivation de la pénalité. Ces pénalités ne pourront, en toute hypothèse, pas faire l'objet de compensation sauf accord préalable et écrit de la société MONAPA.

#### **Article 10 - RESILIATION**

Les Services étant souscrits pour une durée indéterminée et sans engagement, le Client qui ne souhaite plus en bénéficier peut les résilier à tout moment en écrivant à : SAS MONAPA, 440 route des Fromentaux, 71110, SARRY.

En cas de manquement grave du Client à ses obligations issues des présentes CGU, MONAPA pourra, de plein droit, résilier les Services et par conséquent, supprimer le Profil du Client, trente (10) jours après mise en demeure restée infructueuse. Constitue un manquement grave du Client au sens des présentes :

- La diffusion de contenu inapproprié sur le Profil du Client ou de lien renvoyant vers un tel contenu, constitue un contenu inapproprié au sens des présentes un contenu ne respectant pas la loi, les règlements ou encore la déontologie de la profession d'enseignant en activité physique adaptée, un contenu sans rapport avec l'enseignement en activité physique adaptée, un contenu promouvant de façon directe ou indirecte, d'autres activités exercées par le Client ou encore un lien renvoyant vers de tels contenus,
- Lorsque le Client ne respecte plus les conditions de l'article « CONDITIONS D'ACCES AUX SERVICES »,
- L'usurpation, par le Client, de l'identité d'un tiers et son utilisation pour la création du Profil.

Sans préjudice de ce qui précède, MONAPA peut suspendre, sans mise en demeure préalable et jusqu'à la résolution de l'incident ou la suppression du Profil, tout ou partie de l'utilisation des Services par le Client dans les cas suivants :

- A l'issue de trois impayés successifs non régularisés,
- En cas d'usurpation d'identité, avérée ou supposée,
- En cas de diffusion de contenu inapproprié sur le Profil du Client ou de lien renvoyant vers un tel contenu,
- Lorsque le Client ne respecte plus les conditions de l'article « CONDITIONS D'ACCES AUX SERVICES ».

#### **Article 11 - DONNEES PERSONNELLES**

La société MONAPA, responsable de traitement, traite les données à caractère personnel transmises par le Client lors de sa souscription aux Services et

de leur utilisation pour les finalités suivantes : exécuter les Services, lui envoyer des informations commerciales sur ses produits et services, traiter les réclamations et litiges éventuels en lien avec les Services et plus généralement, défendre ses intérêts. Enfin, les données personnelles du Client sont traitées par la société MONAPA pour lui permettre de répondre aux obligations légales qui lui incombent, notamment en matière de facturation ou encore, traiter les demandes portant sur les droits listés ci-dessous.

Selon la finalité poursuivie, la société MONAPA peut s'appuyer sur les fondements légaux suivants pour traiter les données personnelles du Client : l'exécution du contrat que constitue les présentes CGS ou l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande du Client, le respect d'une obligation légale incombant à la société MONAPA, la poursuite de ses intérêts légitimes résidant dans la protection de ses intérêts, la prospection et l'animation commerciale et la constitution d'une base de données de clientèle.

Les données sont conservées pendant une durée de trois (3) ans à compter de la fin de la relation commerciale, cette durée pouvant être augmentée pour respecter une obligation légale ou réglementaire ou pour la défense des intérêts de la société MONAPA en cas de litige. Cette durée peut également être écourtée par l'exercice des droits exposés ci-après.

Les données personnelles du Client sont nécessaires à l'exécution des Services par conséquent, le refus de les communiquer rendrait impossible la conclusion du contrat. Elles sont destinées uniquement au personnel habilité de la société MONAPA ainsi qu'à ses sous-traitants et prestataires pour les besoins de l'exécution de la mission qui leur est confiée. Elles peuvent être communiquées à des tiers pour respecter une obligation légale, notamment sur réquisition judiciaire.

Le Client bénéficie, dans les conditions prévues par la réglementation, d'un droit d'accès, et le cas échéant, de rectification ou d'effacement de ses données à caractère personnel, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition au traitement et du droit à la portabilité de ses données qu'il peut exercer en adressant un e-mail dédié à l'adresse [contact@monapa.fr](mailto:contact@monapa.fr) ou en envoyant un courrier à l'adresse SAS MonAPA, 440 route des Fromentaux, 71110, SARRY. Lorsque le traitement de données est fondé sur son consentement, le Client dispose du droit de le retirer à tout moment, sans porter atteinte à la licéité des traitements réalisés avant son retrait. Le Client dispose en toute circonstance du droit de s'opposer aux communications commerciales. Le Client a également le droit de déposer une réclamation auprès de l'organisme de contrôle compétent (l'organisme compétent en France est la CNIL).

Enfin, le Client dispose du droit de définir des directives concernant le sort de ses données après son décès.

La société MONAPA conserve les données personnelles au sein de l'Union Européenne. Si elles devaient faire l'objet d'un transfert à destination d'un pays tiers, celui-ci serait mis en œuvre dans le cadre de mesures de sécurité appropriées et le cas échéant, des clauses types de protection des données définies par la Commission européenne seront régularisées avec le prestataire.

#### **Article 12 - RESPONSABILITE**

Le Client est informé que la connexion aux Services s'effectue via le réseau Internet. Il est averti des aléas techniques qui peuvent affecter ce réseau et entraîner des ralentissements ou des indisponibilités rendant la connexion impossible. MONAPA ne peut être tenu responsable des difficultés d'accès aux Services dus à des perturbations du réseau Internet.

MONAPA n'engagera sa responsabilité qu'en cas de faute prouvée par le Client et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des préjudices indirects subis par le Client qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution des présentes CGS de leurs suites. Par dommages indirects, on entend notamment, sans que cette liste soit limitative, les pertes de gains ou de profits, perte de données, perte de chance, dommages commerciaux, les conséquences de plaintes ou réclamations de tiers contre le Client, nonobstant le fait que MONAPA aurait été averti de l'éventualité de leur survenance.

En tout état de cause la responsabilité de MONAPA, en cas de dommages survenu au Client, pour quelque raison que ce soit et quel que soit le fondement juridique invoqué ou retenu, tous préjudices confondus et cumulés, sera expressément limitée et ne pourra en aucun cas excéder le montant annuel effectivement dû par le Client à MONAPA au titre des Services.

Il est rappelé que les données du Client hébergées au sein de la Plateforme demeurent sa propriété. Le Client est le seul responsable de la légalité des données intégrées à la Plateforme ou de tout contenu rendu accessible depuis celle-ci (par intégration de lien hypertexte notamment). La responsabilité de MONAPA dont le rôle se limite à la fourniture des Services, ne saurait être engagée de ce fait.

À ce titre, le Client garantit à ses frais MONAPA contre tout recours d'un utilisateur ou d'un tiers relatif à la légalité des données.

#### **Article 13 - TOLERANCE**

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application de tout ou partie des engagements prévus aux CGS, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne saurait valoir modification des CGS, ni établir un droit quelconque sur l'autre.

#### **Article 14 - INDEPENDANCE DES CLAUSES - TITRES**

Si l'une des stipulations des CGS s'avérait nulle au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité des CGS.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un des titres et le contenu de l'une des clauses, la clause prévaudra.

#### **Article 15 - DROIT APPLICABLE - JURIDICTION**

Les présentes conditions générales de service sont soumises au droit français.

TOUT LITIGE POUVANT NAITRE A L'OCCASION OU EN RAPPORT AVEC LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE SERA SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON, A QUI LES PARTIES ATTRIBUENT EXPRESSEMENT COMPETENCE, MEME EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE.